

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/12/183

Objet : 183 - Marché n° VN23037 Mission de programmiste pour l'installation de la maison des associations et du centre social de Vire Normandie

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté municipal du 1^{er} décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nicole DESMOTTES du 30 novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie,

Vu la proposition présentée par Conseils Programmation Organisation,

Décide

De donner son accord pour la signature du marché n° VN23037 Mission de programmiste pour l'installation de la maison des associations et du centre social de Vire Normandie dans une ancienne école maternelle, à la société Conseils Programmation Organisation domiciliée au 20 passage de la Folie-Regnault à PARIS (75011).

Le montant du marché est de 19 250,00 € HT. Il est décomposé comme suit :

Tranches	Montant € HT
TF : Etude de faisabilité avec propositions	15 250,00 €
TO001 : Elaboration du programme pour le choix d'un maître d'œuvre	4 000,00 €

L'exécution des prestations de la tranche ferme commencera à la date de notification du marché.

Fait à Vire Normandie, le 21 décembre 2023

Pour Le Maire de Vire Normandie
empêché et par délégation,
La 1^{ère} adjointe au Maire de Vire
Normandie,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231221-DM202312183-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2023

Publication : 27/12/2023

Décision du Maire n°2023/12/183 du 21 décembre 2023

